

**REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU Jeudi 31 Janvier 2019**

**DELIBERATION N°2019-02**  
**OBJET : RGPD : Désignation d'un Délégué à la Protection des Données**

**Ont participé à la présente délibération :**

**COLLEGE DES COMMUNES AFFILIEES**

*Administrateurs titulaires présents*

M. IZARD, Mme HORN, MM. SAVELLI, CLEMENT, CARON-JOURDA, PORTET, KARSENTI, Mme AMIEL, MM. TENE, LAVAL

*Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants*

M. DESCLAUX représenté par M. CADAS

*Administrateurs titulaires représentés par pouvoir*

M. SOLERA représenté par M. IZARD

**COLLEGE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS AFFILIES**

*Administrateurs titulaires présents*

Mme COUTTENIER

*Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants*

M. CALAS représenté par M. FONTES

*Administrateurs titulaires représentés par pouvoir*

Néant

**COLLEGE DES ADHERENTS AU SOCLE DE MISSIONS ARTICLE 23-IV Loi n°84-53**

**Représentants des communes adhérentes**

*Administrateurs titulaires présents*

Mme SORIANO

*Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants*

Mme DESMETTRE représentée par Mme ABBAL

*Administrateurs titulaires représentés par pouvoir*

Néant

**Représentants des établissements publics adhérents**

*Administrateurs titulaires présents*

Mme SANMARTIN

*Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants*

Néant

*Administrateurs titulaires représentés par pouvoir*

Néant

**Représentants du Conseil Départemental de la Haute Garonne**

*Administrateurs titulaires présents*

Mme VOLTO

*Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants*

Néant

*Administrateurs titulaires représentés par pouvoir*

Mme FLOUREUSES représentée par M. CLEMENT

## Contenu délibération

Le Président rappelle que le nouveau règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD) est entré en application le 25 mai 2018. Ce règlement encadre le traitement des données personnelles sur le territoire de l'Union européenne et responsabilise les organismes publics et privés qui traitent des données.

Il précise que la protection des données est une problématique centrale et quotidienne de l'établissement, eu égard à la nature de ses missions et à la gestion de son personnel, ces deux environnements opérationnels générant une capitalisation forte de données personnelles, voire de données en santé.

Le Président rappelle également que le CDG31 est soumis à l'obligation de désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPO) dont le rôle est règlementairement fixé.

Il précise que le CDG31 avait pourvu à cette obligation par délibération n° 2018-22 en date du 3 mai 2018 en désignant pour cette fonction le Responsable des Affaires juridiques et de la Commande Publique.

Le Président indique que cette fonction pourrait être confiée à la personne recrutée dans le cadre du poste en charge d'organisation et de supervision stratégique en ressources informatiques et numériques de l'établissement sous l'autorité directe du Président, à savoir Florence VALETTE, en poste depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

En effet, le profil de cet agent répond de manière plus adaptée aux caractéristiques permettant d'exercer cette mission, à savoir :

- détenir les compétences requises, soit une expertise juridique et technique en matière de protection des données personnelles et une bonne connaissance de l'activité, de l'organisation interne, des systèmes d'information et de leur sécurité ;
- disposer de moyens, à savoir du temps suffisant, des moyens matériels et humains adéquats, de l'accès aux informations utiles en étant notamment associé en amont des projets impliquant des données personnelles et être facilement identifiable ;
- être capable d'agir en toute indépendance, à savoir ne pas être en situation de conflit d'intérêt en cas de cumul de sa fonction de DPO avec une autre fonction et pouvoir rendre compte de son action à l'autorité en responsabilité de l'établissement.

### Après discussion, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- d'abroger la délibération n°2018-22 en date du 3 mai 2018 portant désignation du DPO ;
- de désigner Florence Valette, Conseiller superviseur en moyens technologiques et usages du numérique, en qualité de Déléguée à la Protection des Données du CDG31.

Fait à Labège,

Le 31 Janvier 2019

Le Président,

Pierre IZARD